

LOI N° 2015-39 DU 21 DECEMBRE 2015

portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé le 31 juillet 2015 à Cotonou avec le Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe (FKDEA), dans le cadre du financement partiel du projet de construction et d'équipement de l'hôpital de zone de Tchaourou et de six (06) centres de santé.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 15 décembre 2015 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord de prêt d'un montant de cinq millions de dinars koweïtiens équivalant à neuf milliards huit cent millions (9 800 000 000) de francs CFA environ, signé le 31 juillet 2015 entre la République du Bénin et le Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe (FKDEA) dans le cadre du financement partiel du projet de construction et d'équipement de l'hôpital de zone de Tchaourou et de six (06) centres de santé.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 21 décembre 2015

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

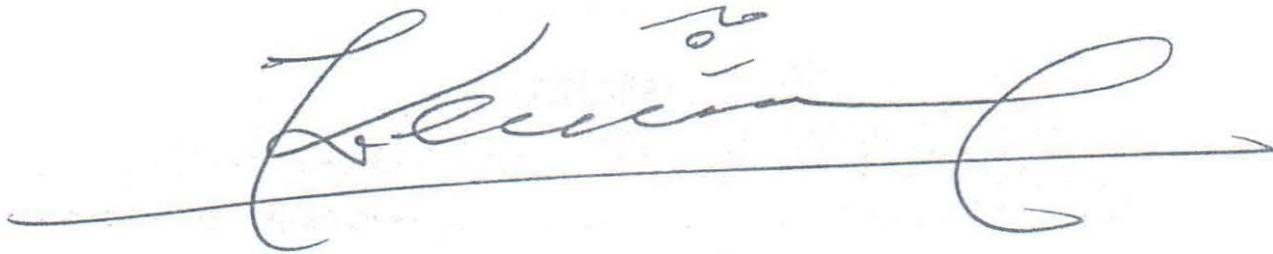
Le Premier Ministre Chargé du Développement Economique,
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Promotion de la Bonne
Gouvernance,



Lionel ZINSOU

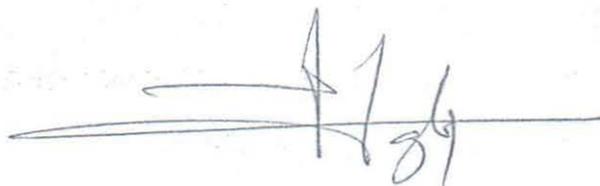


Le Ministre d'Etat Chargé de l'Economie,
des Finances et des Programmes de Dénationalisation,



Komi KOUTCHE

Le Ministre de la Santé,



Pascal DOSSOU TOGBE

AMPLIATIONS : PR 6- AN 4- CC 2 - CS 2 - HAAC 2 - CES 2 - HCJ 2 PM/DEEPPPBG 2 MEFPD 2 MS 2-
AUTRES MINISTÈRES 25 - SGG 4 - DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5- BN-DAN-DLC- 3 - GCONB-DCCT-
INSAE 3- BCP-CSN-IGAA 3- UAC-ENAM-FASJEP 3- UNIPAR-FDSP 2- JORB 1.-

eto

f